



MRC DE ROUSSILLON

Séance ordinaire du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

Mercredi, le 25 juin 2015 à 19 h

Salle du Conseil de la MRC
260-B, rue St-Pierre,
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

Présents, les conseillers de comté:

BATES, Jocelyne - mairesse de Sainte-Catherine
BOYER, Jean-Claude - maire de Saint-Constant
DYOTTE, Normand - maire de Candiac
MARTIN, Lise - mairesse de Saint-Philippe
MELOCHE, Gilles - maire de Delson
MICHAUD, Lise - mairesse de Mercier
PAYANT, Sylvain - maire de Saint-Isidore
POISSANT, Lise - mairesse de Saint-Mathieu
SERRES, Donat – maire de La Prairie
SIMON, Nathalie - mairesse de Châteauguay et préfète

Absent, le conseiller de comté :

LETHAM, Walter - maire de Léry

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de Mme Nathalie Simon, préfète. Le secrétaire-trésorier, M. Pierre Largy et la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Colette Tessier, sont aussi présents.

L'avis de convocation a été transmis à tous les conseillers de comté aux hôtels de ville par le secrétaire-trésorier, le 18 juin 2015 par courriel.

19:00 HEURES DU RESSORT DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 2015-159-T Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD

QUE la séance soit ouverte.

Adopté.

3. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS

Les conseillers de comté souhaitent la bienvenue aux participants à tour de rôle.

4. ORDRE DU JOUR

Rés. 2015-160-T Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après :

- 2 OUVERTURE DE LA SÉANCE;
- 3 PAROLE AUX REPRÉSENTANTS;
- 4 ORDRE DU JOUR;
- 5 AFFAIRES ADMINISTRATIVES:
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 27 mai 2015;
 - 5.2 Dépôt du rapport sur les revenus et dépenses du mois de mai 2015 ;
 - 5.3 CLD de Roussillon : Dépôt des états financiers vérifiés de 2014 ;
 - 5.4 Règlement 161 visant la rénovation du bâtiment pour le Musée archéologique: Démarche pour compléter le financement permanent ;

- 5.5 Indicateurs de gestion de 2014 pour la MRC et rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables ;
- 5.6 Revue de la gouvernance régionale : Suivi ;
- 5.7 Centre d'études supérieures de la VHSL : Nomination d'un administrateur pour un (1) an ;
- 5.8 SCABRIC : Nomination d'un représentant au Conseil d'administration ;
- 5.9 UPA : Demande de rémunération des membres du CCA ;
- 6 CORRESPONDANCE;
- 7 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHEMA :
- 7.1 Règlement de zonage #1250-26 de La Prairie adopté le 1er juin 2015
- 7.2 Règlement de zonage #408-01 de Saint-Philippe adopté le 2 juin 2015;
- 7.3 Règlement de zonage #1472-15 de Saint-Constant adopté le 9 juin 2015;
- 7.4 Règlement concernant le PIIA #904-1 de Delson adopté le 9 juin 2015;
- 7.5 Règlement de zonage #2009-Z-42 de Sainte-Catherine adopté le 16 juin 2015;
- 7.6 Règlement de zonage #401-16 de Saint-Philippe adopté le 22 juin 2015;
- 8 PLANIFICATION DU TERRITOIRE:
- 8.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
- 9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE:
- 9.1 Proposition de promotion touristique pour la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ;
- 10 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :
(Déclaration en vertu du Règlement 83 et de la résolution 2002-265-D)
- 10.1 Révision du PGMR de la CMM : Projet de mémoire de la MRC;
- 10.2 Appels d'offres pour les matières recyclables et les déchets domestiques : Suivi ;
- 11 GESTION DES COURS D'EAU :
- 11.1 Cours d'eau Saucier à Châteauguay : Octroi du contrat;
- 11.2 Cours d'eau Turgeon, br. 10b à Mercier : Autorisation d'une extension des travaux d'entretien;
- 11.3 Cours d'eau St-André : Entente avec la MRC des Jardins-de-Napierville pour des travaux d'entretien;
- 12 SÉCURITÉ PUBLIQUE:
- 12.1 Schéma de risques incendie : Rapport annuel pour la période couvrant juin 2013 à décembre 2014 ;
- 13 APPROBATION DES COMPTES;
- 14 VARIA;
- 15 PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS;
- 16 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Adopté.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES:

5.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2015

Rés. 2015-161-T

Il est proposé par le conseiller de comté, Gilles MELOCHE
Appuyé par le conseiller de comté, Jean-Claude BOYER

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2015 soit accepté.

Adopté.

5.2 Dépôt du rapport sur les revenus et dépenses : Mai 2015

Le secrétaire-trésorier dépose un rapport sur les revenus et dépenses de la MRC couvrant la période se terminant au 31 mai 2015. Le Conseil en prend bonne note.

5.3 CLD de Roussillon : Dépôt des états financiers vérifiés de 2014

On dépose au Conseil les états financiers au 31 décembre 2014 du CLD de Roussillon tel que requis à l'entente MRC/CLD. Le Conseil en prend bonne note.

5.4 Règlement 161 visant la rénovation du bâtiment pour le Musée archéologique: Démarche pour compléter le financement permanent

Concordance et courte échéance par billet pour un montant de 267 400 \$ pour le Règlement 161

Rés. 2015-162-T

ATTENDU que conformément au Règlement d'emprunt # 161 et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la MRC de Roussillon souhaite emprunter par billet un montant total de 267 400 \$; (*Loi sur dettes et les emprunts municipaux, art. 2*)

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les modalités de l'emprunt du Règlement # 161 en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller de comté, Donat SERRES
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

QU'un emprunt au montant de 267 400 \$ prévu au Règlement d'emprunt # 161 soit réalisé ;

ET QUE les billets soient signés par Mme Nathalie Simon, préfète et par M. Pierre Largy, directeur général et secrétaire-trésorier;

ET QUE les billets soient datés du 6 juillet 2015;

ET QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

ET QUE les billets quant au capital, soient remboursés comme suit;

2016	24 000 \$
2017	24 600 \$
2018	25 200 \$
2019	25 800 \$
2020	26 300 \$ (à payer en 2020)
2020	141 500 \$ (à renouveler)

ET QUE pour réaliser cet emprunt, la MRC de Roussillon émette des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le Règlement d'emprunt, soit pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 juillet 2015);

ET QUE pour les amortissements annuels de capital pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement # 161, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté.

Adjudication d'un emprunt par billet au montant de 267 400 \$ à la suite de demande de soumissions publiques

Rés. 2015-163-T

ATTENDU que la MRC de Roussillon souhaite financer par billet un montant de 267 400 \$ daté du 6 juillet 2015 en vertu de Règlement # 161 suite à un appel d'offres public;

ATTENDU que la MRC de Roussillon a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » du Ministère des finances, des soumissions pour la vente d'une émission par billet;

ATTENDU que suite à cette demande, la MRC de Roussillon a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Échéance	Taux	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98.401	24 000 \$	6 juillet 2016	1.80 %	2.65882 %
		24 600 \$	6 juillet 2017	1.95 %	
		25 200 \$	6 juillet 2018	2.05 %	
		25 800 \$	6 juillet 2019	2.15 %	
		167 800 \$	6 juillet 2020	2.30 %	
CAISSE DESJARDINS DES BERGES DE ROUSSILLON	100.00	24 000 \$	6 juillet 2016	2.66 %	2.66000 %
		24 600 \$	6 juillet 2017	2.66 %	
		25 200 \$	6 juillet 2018	2.66 %	
		25 800 \$	6 juillet 2019	2.66 %	
		167 800 \$	6 juillet 2020	2.66 %	

ATTENDU que l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

ATTENDU que ce billet est émis au prix de 98.401 \$ CAN. Pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

24 000 \$	1.80 %	6 juillet 2016
24 600 \$	1.95 %	6 juillet 2017
25 200 \$	2.05 %	6 juillet 2018
25 800 \$	2.15 %	6 juillet 2019
167 800 \$	2.30 %	6 juillet 2020

Il est proposé par le conseiller de comté, Donat SERRES
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon accepte l'offre qui lui est faite par la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt daté du 6 juillet 2015 au montant de 267 400 \$ par billet en vertu du Règlement d'emprunt # 161;

Et QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adopté.

5.5 Indicateurs de gestion de 2014 pour la MRC et rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables

Tel que requis par le gouvernement, un rapport vérifié du coût net de la collecte sélective des matières recyclables tel que défini par les normes gouvernementales est déposé au Conseil. De plus, le rapport concernant les indicateurs de gestion de base 2014 requis par le MAMOT est aussi déposé. Le Conseil en prend bonne note.

Rés. 2015-164-T

ATTENDU que la MRC a produit un rapport vérifié du coût net de la collecte sélective des matières recyclables et un rapport concernant les indicateurs de gestion de base 2014 requis par le MAMOT;

ATTENDU le dépôt desdits rapports au Conseil;

Il est proposé par le conseiller de comté, Gilles MELOCHE
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le Conseil prend acte du rapport vérifié du coût net de la collecte sélective des matières recyclables et du rapport concernant les indicateurs de gestion de base 2014 requis par le MAMOT.

Adopté.

5.6 Revue de la gouvernance régionale : Suivi

On dépose au Conseil une correspondance du 4 juin 2015 du MEIE qui précise les modalités requises pour le transfert de la gestion du FLI à la MRC, tel que prévu à la loi. De plus, une lettre de Fonds locaux de Solidarité FTQ du 9 juin 2015 précise aussi leur demande du transfert des droits, obligations, actifs et passifs du FLS en faveur de la MRC. Enfin, une lettre du Ministre des Affaires municipales du 19 juin transmet un projet d'entente à signer avec ce dernier pour recevoir les fonds promis dans le cadre du Fonds de développement des territoires. Ces correspondances seront analysées et des recommandations de suivi seront faites au Conseil de la MRC pour la prochaine réunion. Le Conseil en prend bonne note.

5.7 Centre d'études supérieures de la VHSL : Nomination d'un administrateur pour un an

Rés. 2015-165-T

ATTENDU la correspondance du 25 mai 2015 du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent invitant la MRC à désigner un représentant pour siéger à son Conseil d'administration;

ATTENDU que ledit Centre d'études vise à établir des études supérieures sur le territoire de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant provenant du territoire de la MRC pour siéger audit Conseil d'administration du Centre d'études;

ATTENDU la recommandation du CA via sa résolution 2015-19-CA;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon nomme Mme Josyane Desjardins à titre de représentante de la MRC de Roussillon pour siéger au Conseil d'administration du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Adopté.

5.8 SCABRIC : Nomination d'un représentant au Conseil d'administration

Rés. 2015-166-T

ATTENDU que la SCABRIC est l'organisme de bassins versants reconnu par le ministère du Développement durable pour les bassins versants qui couvrent le territoire de la MRC de Roussillon;

ATTENDU que la MRC a déjà nommé un représentant pour siéger au Conseil d'administration de la SCABRIC;

ATTENDU la correspondance du 26 mai 2015 de la SCABRIC invitant la MRC à désigner un représentant pour siéger à son Conseil d'administration suite à la fin du mandat du représentant actuel;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant provenant du territoire de la MRC pour siéger audit Conseil d'administration de la SCABRIC;

ATTENDU la recommandation du CA via sa résolution 2015-20-CA;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD
Appuyé par le conseiller de comté, Gilles MELOCHE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon renouvèle le mandat de M. Sylvain Payant à titre de représentant de la MRC de Roussillon pour siéger au Conseil d'administration de la SCABRIC.

Adopté.

5.9 UPA : Demande de rémunération des membres du CCA

On dépose au Conseil une résolution du 14 avril 2015 du Syndicat de l'UPA de Roussillon qui a pour objet les membres du comité consultatif de la MRC. Cette résolution demande à la MRC de rémunérer les membres du CCA de la MRC. Le Conseil note qu'aucun membre du CCA de la MRC n'est rémunéré. De plus, aucun membre d'un comité consultatif de la MRC ne reçoit une rémunération. Le Conseil demande à la direction générale d'aviser par écrit l'UPA locale que la MRC ne donnera pas suite à leur demande de rémunération des membres du CCA.

6. CORRESPONDANCE

Le Conseil prend connaissance de la correspondance reçue entre le 22 mai et le 18 juin 2015.

7. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA :

7.1 Règlement de zonage #1250-26 de La Prairie adopté le 1er juin 2015

Rés. 2015-167-T

ATTENDU que la municipalité de **La Prairie** a adopté le règlement de **zonage #1250-26 le 1^{er} juin 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **La Prairie** a soumis à la MRC son règlement de **zonage #1250-26 le 8 juin 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **25 juin 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement de **zonage #1250-26** de la municipalité de **La Prairie**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **17 novembre 2014**, pour le règlement de **zonage** suivant de la municipalité de **La Prairie**;

- Règlement de **zonage #1250-26** adopté le **1^{er} juin 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

7.2 Règlement concernant le PIIA #408-01 de Saint-Philippe adopté le 2 juin 2015

Rés. 2015-168-T

ATTENDU que la municipalité de **Saint-Philippe** a adopté le règlement **concernant le PIIA #408-01 le 2 juin 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Saint-Philippe** a soumis à la MRC son règlement **concernant le PIIA #408-01 le 8 juin 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **25 juin 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement **concernant le PIIA #408-01** de la municipalité de **Saint-Philippe**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **17 novembre 2014**, pour le règlement **concernant le PIIA** suivant de la municipalité de **Saint-Philippe**;

- Règlement **concernant le PIIA #408-01** adopté le **2 juin 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

7.3 Règlement de zonage #1472-15 de Saint-Constant adopté le 9 juin 2015

Rés. 2015-169-T

ATTENDU que la municipalité de **Saint-Constant** a adopté le règlement de **zonage #1472-15 le 9 juin 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Saint-Constant** a soumis à la MRC son règlement de **zonage #1472-15 le 17 juin 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **25 juin 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement de **zonage #1472-15** de la municipalité de **Saint-Constant**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **17 novembre 2014**, pour le règlement de **zonage** suivant de la municipalité de **Saint-Constant**;

- Règlement de **zonage #1472-15** adopté le **9 juin 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

7.4 Règlement concernant le PIIA #904-1 de Delson adopté le 9 juin 2015

Rés. 2015-170-T

ATTENDU que la municipalité de **Delson** a adopté le règlement **concernant le PIIA #904-1 le 9 juin 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Delson** a soumis à la MRC son règlement **concernant le PIIA #904-1 le 18 juin 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **25 juin 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement **concernant le PIIA #904-1** de la municipalité de **Delson**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **17 novembre 2014**, pour le règlement **concernant le PIIA** suivant de la municipalité de **Delson**;

- Règlement **concernant le PIIA #904-1** adopté le **9 juin 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

7.5 Règlement de zonage #2009-Z-42 de Sainte-Catherine adopté le 16 juin 2015

Rés. 2015-171-T

ATTENDU que la municipalité de **Sainte-Catherine** a adopté le règlement de **zonage #2009-Z-42 le 16 juin 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Sainte-Catherine** a soumis à la MRC son règlement de **zonage #2009-Z-42 le 19 juin 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **25 juin 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement de **zonage #2009-Z-42** de la municipalité de **Sainte-Catherine**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **17 novembre 2014**, pour le règlement de **zonage** suivant de la municipalité de **Sainte-Catherine**;

- Règlement de **zonage #2009-Z-42** adopté le **16 juin 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

7.6 Règlement de zonage #401-16 de Saint-Philippe adopté le 22 juin 2015

Rés. 2015-172-T

ATTENDU que la municipalité de **Saint-Philippe** a adopté le règlement de **zonage #401-16 le 22 juin 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Saint-Philippe** a soumis à la MRC son règlement de **zonage #401-16 le 23 juin 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **25 juin 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement de **zonage #401-16** de la municipalité de **Saint-Philippe**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **17 novembre 2014**, pour le règlement de **zonage** suivant de la municipalité de **Saint-Philippe**;

- Règlement de **zonage #401-16** adopté le **22 juin 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

8. PLANIFICATION DU TERRITOIRE :

8.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Rés. 2015-173-T

ATTENDU que le gouvernement a récemment annoncé une enveloppe budgétaire additionnelle de 50 M\$ pour les municipalités locales pour la réfection de certaines routes municipales locales;

ATTENDU que pour être éligibles à cette nouvelle enveloppe budgétaire, les municipalités doivent avoir participé à une démarche de la MRC pour établir un Plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL);

ATTENDU que le MTQ offre de financer à 100 % les MRC qui sont éligibles pour préparer un Plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL);

ATTENDU qu'il y a lieu que la MRC de Roussillon fasse la demande pour obtenir une subvention en vue d'élaborer un Plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL);

ATTENDU la recommandation du CA via sa résolution 2015-21-CA;

Il est proposé par le conseiller de comté, Jean-Claude BOYER
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD

QUE le Conseil de la MRC autorise la permanence de la MRC à faire la demande pour une subvention en vue de préparer un Plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL).

Adopté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE:

9.1 Proposition de promotion touristique pour la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Rés. 2015-174-T

ATTENDU que la CRÉ de la Vallée du Haut Saint-Laurent a mandaté en 2014 une firme pour étudier la promotion touristique de la région et de faire des propositions de gouvernance à cet effet;

ATTENDU la proposition de gouvernance touristique mise de l'avant par la CRÉ de la Vallée du Haut Saint-Laurent via le rapport final du 5 mars 2015 préparé par la firme Lemay+DAA stratégies;

ATTENDU que cette proposition ne répond pas aux attentes du Conseil de la MRC de Roussillon;

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES
Appuyé par le conseiller de comté, Donat SERRES

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon avise la CRÉ de la Vallée du Haut Saint-Laurent et les autres MRC visées par le projet que la MRC de Roussillon ne veut pas donner suite à la proposition de modèle de gouvernance touristique tel que proposé au rapport final du 5 mars 2015 préparé par la firme Lemay+DAA stratégies.

Adopté.

10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :
(Délégation en vertu du Règlement 83 et de la rés. 2002-265-D)

10.1 Révision du PGMR de la CMM : Projet de mémoire de la MRC

Rés. 2015-175-T

CONSIDÉRANT le processus mis en place par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) concernant la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

ATTENDU que les élus de la MRC de Roussillon ont fait preuve de proactivité depuis que le premier Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles est en place;

ATTENDU que les élus de la MRC de Roussillon désirent participer à la consultation et faire part de leurs commentaires concernant le projet de révision du PMGMR en vue d'en faire évoluer le contenu;

ATTENDU que le projet de mémoire reflète la pensée des élus de la MRC de Roussillon;

Il est proposé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE
Appuyé par la conseillère de comté, Lise POISSANT

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon adopte ledit projet de mémoire et le dépose à la CMM avant le 30 juin, tel que prévu au processus de consultation publique pour la révision du PMGMR.

Adopté.

10.2 Appels d'offres pour les matières recyclables et les déchets domestiques : Suivi

Rés. 2015-176-T

ATTENDU que les contrats de collecte, transport et traitement des ordures domestiques et des matières recyclables de la MRC viennent à échéance le 30 novembre 2015;

ATTENDU que la MRC doit procéder à un nouvel appel d'offres pour lesdites collectes;

ATTENDU le document déposé par le Service de gestion des matières résiduelles résumant les modalités prévues pour ces deux (2) contrats qui sont essentiellement les mêmes que celles des contrats actuels;

ATTENDU que l'appel d'offres pour les ordures ménagères inclue également la collecte et la valorisation des résidus d'automne;

ATTENDU que l'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères prévoit une durée de contrat d'un (1) an avec une option de renouvellement d'un (1) an;

ATTENDU que l'appel d'offres pour la collecte des matières recyclables prévoit une durée de contrat de deux (2) ans avec option de renouvellement annuel pour deux (2) ans;

Il est proposé par le conseiller de comté, Donat SERRES
Appuyé par la conseillère de comté, Lise POISSANT

QUE le Conseil autorise la permanence à retourner en appels d'offres pour le contrat de collectes des ordures ménagères et celui pour la collecte des matières recyclables.

Adopté.

11. GESTION DES COURS D'EAU:

11.1 Cours d'eau Saucier à Châteauguay : Octroi du contrat

Rés. 2015-177-T

ATTENDU la demande de la ville de Châteauguay de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Saucier sur son territoire;

ATTENDU l'appel d'offres public et les résultats obtenus tels que présentés et déposés sur le formulaire de soumission;

ATTENDU que la soumission déposée par Béton Laurier Inc. est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres selon les prix unitaires;

Il est proposé par le conseiller de comté, Gilles MELOCHE
Appuyé par le conseiller de comté, Jean-Claude BOYER

QUE le Conseil de la MRC retienne la plus basse soumission conforme, soit la soumission de Béton Laurier Inc. pour un montant total de 34 994,94 \$ taxes incluses et autorise la permanence à entreprendre les démarches requises pour réaliser les travaux.

Adopté.

11.2 Cours d'eau Turgeon, br. 10b à Mercier : Autorisation d'une extension des travaux d'entretien

Rés. 2015-178-T

ATTENDU la demande de la ville de Mercier de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Turgeon, br. 10b sur son territoire;

ATTENDU l'appel d'offres public et les résultats obtenus tels que présentés et déposés sur le formulaire de soumission;

ATTENDU que la soumission déposée par les Entreprises CJMR Inc. est conforme aux exigences des documents d'appels d'offres selon les prix unitaires;

Il est proposé par le conseiller de comté, Sylvain PAYANT
Appuyé par le conseiller de comté, Jean-Claude BOYER

QUE le Conseil de la MRC retienne la plus basse soumission conforme, soit la soumission de Les Entreprises CJMR Inc. pour un montant total de 13 659,03 \$ taxes incluses et autorise la permanence à entreprendre les démarches requises pour réaliser les travaux.

Adopté.

11.3 Cours d'eau St-André : Entente avec la MRC des Jardins-de-Napierville pour des travaux d'entretien

Rés. 2015-179-T

ATTENDU que dans le cadre des dispositions législatives prévues à la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut s'entendre avec une ou plusieurs MRC voisines relativement à la gestion des travaux dans certains cours d'eau de juridiction commune;

ATTENDU que des travaux d'entretien sont prévus sur le cours d'eau Saint-André, situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur dans la MRC des Jardins-de-Napierville adjacente à la municipalité de Saint-Philippe sur le territoire de la MRC de Roussillon;

ATTENDU que le cours d'eau Saint-André est sous la juridiction commune des MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville, puisque son bassin versant prend fin dans la rivière Saint-Jacques à Saint-Philippe;

ATTENDU la proposition d'entente avec la MRC des Jardins-de-Napierville afin que les travaux d'entretien précités puissent être confiés à la MRC des Jardins-de-Napierville;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise la préfète et le secrétaire-trésorier à signer, avec la MRC des Jardins-de-Napierville, une entente relative à la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau Saint-André dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et ce, afin que la MRC des Jardins-de-Napierville puisse entreprendre lesdits travaux.

Adopté.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Schéma de risques incendie : Rapport annuel pour la période couvrant juin 2013 à décembre 2014

Rés. 2015-180-T

ATTENDU que le gouvernement du Québec a mis de l'avant des orientations en matière de sécurité incendie en vue d'améliorer la performance de la sécurité incendie au Québec;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la Sécurité Incendie*, la MRC de Roussillon a élaboré un schéma en couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la Sécurité Incendie*, la MRC de Roussillon doit produire un rapport d'activités pour la période s'étendant du 1^{er} juin 2013 au 31 décembre 2014;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la Sécurité Incendie*, la MRC de Roussillon doit adopter par résolution le rapport d'activités;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la Sécurité Incendie*, la MRC de Roussillon doit transmettre au ministre de la Sécurité publique le rapport d'activités;

Il est proposé par le conseiller de comté, Gilles MELOCHE
Appuyé par le conseiller de comté, Donat SERRES

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport d'activités pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 décembre 2014 tel que présenté;

ET QUE le Conseil de la MRC transmette au ministère de la Sécurité publique ledit rapport et la résolution attestant de l'acceptation du rapport d'activités.

Adopté.

13. APPROBATION DES COMPTES

Rés. 2015-181-T

Il est proposé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE
Appuyé par le conseiller de comté, Jean-Claude BOYER

QUE soient approuvés et payés les comptes relatifs aux activités générales de la MRC ainsi qu'aux activités spécifiques reliées à la gestion des matières résiduelles, tels que déposés au Conseil;

ET d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement desdits comptes.

Adopté.

14. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2015-182-T

Les sujets à l'ordre du jour d'intérêt pour toutes les municipalités étant épuisés,

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

DE lever la partie de l'assemblée du ressort de toutes les municipalités locales.

Adopté.

DU RESSORT DES CONSEILLERS DE COMTÉ DES MUNICIPALITÉS RÉGIES PAR LE CODE MUNICIPAL (Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe).

18. ORDRE DU JOUR

Constatant quorum des représentants des municipalités régies par le *Code municipal*,

Rés. 2015-183-R

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après :

- 18 ORDRE DU JOUR;
- 19 CORRESPONDANCE;
- 20 POLITIQUE SUR LA RURALITÉ : SUIVI;
- 20.1 Tableau des engagements du Pacte rural;

- 21 APPROBATION DES COMPTES;
- 22 VARIA;
- 23 PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
- 24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

19. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

20. POLITIQUE SUR LA RURALITÉ : SUIVI

20.1 Tableau des engagements du Pacte rural

On dépose au Conseil un tableau des engagements du 2^e et 3^e Pacte rural de la MRC de Roussillon. Le Conseil en prend bonne note.

21. APPROBATION DES COMPTES

Rés. 2015-184-R

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT
Appuyé par le conseiller de comté, Sylvain PAYANT

QUE soient approuvés et payés les comptes tels que déposés au Conseil;

ET d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement desdits comptes.

Adopté.

22. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2015-185-R

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MARTIN
Appuyé par le conseiller de comté, Sylvain PAYANT

DE lever l'assemblée.

Adopté.


NATHALIE SIMON,
Préfète.


PIERRE LARGY,
Secrétaire-trésorier.